

CLUB DE VOILE DE CASTELNAUDARY
Base Nautique de la GANGUISE 11410 BELFLOU

TEL : 04 68 60 35 68

MAIL : HYPERLINK

"mailto:cv.ganguise@wanadoo.fr" cv.ganguise@wanadoo.fr

SITE : www.ganguise.com

AVIS DE COURSE

REGIONALE LASER

Du 28 AU 29 MARS 2020

Lac de la GANGUISE

Autorité Organisatrice: Club de voile de CASTELNAUDARY
Grade 5A

REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile, 2017-2020*
- 1.2. les règlements fédéraux, les règles de classe.
- 1.3. Le règlement national du classement national des coureurs AFL/FFV.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe LASER standard, radial et 4.7.

Les bateaux admissibles doivent s'inscrire par internet en ligne au plus tard le 23 mars 2020 à l'adresse suivante :

<http://france.laser.org/inscriptions>

Majoration de 10euros pour les inscriptions passées cette date

- 2.2. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide « mention » compétition attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition, le timbre de la classe 2020.
 - ou leur licence club ffvoile mention adhésion ou pratique accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, le timbre de la classe 2020
 - une autorisation parentale pour les mineurs.

Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence ffvoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une autorité nationale membre de l'ISAF
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un million d'euros
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en

compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription requis sont les suivants :

25 € par bateau à payer lors de la confirmation des inscriptions le samedi 28 mars 2020 et :
35 € par bateau si pré-inscription faite après le 23 mars 2020.

4. PROGRAMME

4.1. Confirmation d'inscription le samedi 28 mars 2020 de 10h00 à 12h00.

4.2. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
28/03/20	13H00 courses à suivre
29/03/20	10H00 courses à suivre

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Affichées dans l'entrée du club de voile.

6. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : (voir annexe parcours).

7. CLASSEMENTS

7.1 Le nombre de courses devant être validé pour constituer une série est de : 2

7.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pas de modification de la règle 44.1.

9. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Le 04 68 60 35 68

Possibilité de camper sur place.

11. REPAS COUREURS

Un repas sera organisé par le club de voile le SAMEDI 28 mars à 19h30. Nous vous prions de bien vouloir réserver avant le 23/03/2020 par mail cv.ganguise@wanadoo.fr afin de faciliter l'organisation.

Le prix du repas est de 15€ par personne. (Cassoulet)